

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière
du jeudi 14 décembre 1989

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

	Pages
BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1989	295
BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990	295
BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990	295
BUDGET MODIFIE DE L'AGGLOMERATION 1989	295
PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 1990 A VALOIR SUR LE BUDGET DE L'AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 1990	295
INTERPELLATION JOINTE	295
— De Mme Nagy à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau concernant la protection du patrimoine bâti et des sites des casernes.	295

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering
van donderdag 14 december 1989

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1989	295
MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990	295
UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990	295
GEWIJZIGDE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE 1989	295
ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE OPENING VAN VOORLOPIGE KREDIETEN VOOR DE MAANDEN JANUARI, FEBRUARI EN MAART 1990 DIE IN MINDERING KOMEN VAN DE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE VOOR HET DIENSTJAAR 1990	295
BIJGEVOEGDE INTERPELLATIE	295
— Van Mevrouw Nagy tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid betreffende de bescherming van het bebouwde patrimonium en de domeinen van de kazernes.	295

	Pages		Blz.
Reprise de la discussion générale conjointe. — <i>Orateurs</i> : MM. Vandenhautte, De Berlangeer, Mme Carton de Wiart, MM. Van Hauthem, de Marcken de Merken, Drouart, Cornelissen, de Looz-Corswarem, Vandenbussche, Beghin et Mme Stengers.	295	Hervatting van de samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Vandenhautte, De Berlangeer, mevrouw Carton de Wiart, de heren Van Hauthem, de Marcken de Merken, Drouart, Cornelissen, de Looz-Corswarem, Vandenbussche, Beghin en mevrouw Stengers.	295
PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT		VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER	

La séance est ouverte à 9 h 30.

De vergadering wordt om 9 u 30 geopend.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 décembre 1989.

Ik verklaar de vergadering van 14 december 1989 geopend.

EXCUSES

M. le Président. — Mme Dupuis ainsi que le Ministre Grijp m'ont prié de les excuser tous deux étant victimes de la grippe de Shanghai.

Mevrouw Dupuis en Minister Grijp hebben mij gevraagd hen te verontschuldigen voor hun afwezigheid; zij zijn het slachtoffer van de Shangaigriep.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1989

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

BUDGET MODIFIE DE L'AGGLOMERATION 1989

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 1990 A VALOIR SUR LE BUDGET DE L'AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 1990

INTERPELLATION JOINTE

DE MME NAGY A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET DES SITES DES CASERNES

Reprise de la discussion générale conjointe

MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1989

MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE 1989

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE OPENING VAN VOORLOPIGE KREDIETEN VOOR DE MAANDEN JANUARI, FEBRUARI EN MAART 1990 DIE IN MINDERING KOMEN VAN DE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE VOOR HET DIENSTJAAR 1990

BIJGEVOEGDE INTERPELLATIE

VAN MEVROUW NAGY TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER VOOR HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID BETREFFENDE DE BESCHERMING VAN HET BEBOUWDE PATRIMONIUM EN DE DOMEINEN VAN DE KAZERNES

Hervatting van de samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe.

Aan de orde is de voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking.

La parole est à M. Vandenhautte.

M. Vandenhautte. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, depuis tant d'années que nous souhaitons la création de la Région bruxelloise, la présentation de son premier budget aurait dû être un événement dont tous les Bruxellois auraient eu à se réjouir. Ce ne peut, malheureusement, être le cas aujourd'hui!

Quand, lors d'une campagne électorale, déjà passée aux oubliettes de l'histoire, M. Philippe Moureaux clamait que «tous les Belges sont égaux, sauf un million de Bruxellois», il ne savait pas, j'ose le croire, à quel point il était prémonitoire!

Nous avons déjà eu l'occasion de vous prévenir, lors de la création de la Région et du vote de la loi de financement, que non seulement Bruxelles-Capitale n'était pas traitée sur un pied d'égalité avec les autres Régions du pays, mais, en outre, que ses moyens financiers s'avéreraient très vite insuffisants face à ses obligations.

Le budget que nous examinons ici, consacre bien les mécanismes de l'insuffisance que nous avons annoncés, et va même, sans doute, au-delà de nos prévisions les plus pessimistes. Ce qui me paraît le plus regrettable à cet égard est que l'Exécutif nous en a fait la démonstration au cours des longs débats en commission.

J'aurai tout de suite l'occasion de revenir sur certains aspects du budget dont les fondements mêmes m'ont particulièrement heurté.

Je souhaite d'abord rappeler certaines négligences, inadmissibles sur le plan de la forme, qui ont accompagné le travail en commission.

Improvisation et précipitation furent les maîtres-mots de ces travaux! Il nous a, en effet, fallu travailler sur des documents incomplets et presque illisibles remis *in extremis* avant les débats.

Si certains membres de la majorité ont disposé de chiffres à temps pour les remettre à la presse avant le début des travaux du Conseil, il faut bien dire que les conseillers de l'opposition ont dû s'arracher les yeux pour prendre connaissance de documents souvent illisibles, transmis à peu près au fur et à mesure du déroulement des débats.

Pour rétablir la démarche démocratique et pour que les travaux budgétaires gagnent à l'avenir en précision et en qualité, il sera bon de modifier notre règlement afin qu'il prévoie que les documents budgétaires soient remis aux conseillers trois à cinq jours francs avant le début des travaux. Si d'autres assemblées fonctionnent de cette manière, c'est bien pour respecter les principes démocratiques, autant que pour permettre un travail valable et constructif.

Outre ces réflexions sur notre manière de travailler, je ne vous cache pas que je suis très inquiet pour l'avenir de notre Région.

En effet, le budget, que nous examinons ici, engage la Région, à court terme, dans la spirale de l'endettement. Les projections sont effarantes, nos Collègues Eric André et Marc Cools, y ont déjà largement fait allusion lors de leur excellente intervention.

Au lieu de nous expliquer en détail les mécanismes de financement que nous connaissons et qui ont remplacé les anciennes dotations, l'Exécutif eût été mieux inspiré d'analyser en détail des mécanismes d'économie, voire même, quand il le fallait, de travailler réellement en base zéro. Il est vrai qu'avec huit Ministres soucieux chacun de pouvoir mener une politique propre, une démarche rigoureuse n'était pas possible et que tels sont, sans doute encore, les effets pervers d'une représentation et d'un Exécutif en surnombre, s'entourant de cabinets tout aussi pléthoriques.

Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Membres de l'Exécutif, puisque vous vous glorifiez de présenter le budget de notre Région avant la fin de l'année, permettez-moi de vous dire que j'aurais certainement été plus heureux qu'il soit voté plus tard pour qu'il gagne en précision et en rigueur!

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est un choix à opérer!

M. Vandenhoute. — Oui, c'est un choix que nous opérons également dans nos municipalités. Si nous sommes prêts, nous établissons le budget — et c'est une bonne chose — avant 1990. Par contre, si nous ne le sommes pas, nous estimons qu'il vaut mieux retarder de peu son élaboration ou tout au moins son débat.

Alors que vous êtes installés depuis six mois déjà, et que, dans les communes, vous prêchez l'audit, avec conviction — et je la partage — notamment en ce qui concerne la gestion des CPAS, je crois que vous avez eu, vous aussi, le temps de faire votre propre audit.

Nous pouvons difficilement nous satisfaire des réponses qui nous ont été données en commission, du type «pour 1991, nous aurons plus de temps, alors ce sera fait ...».

Nous sommes consternés de constater qu'en ce qui concerne l'Agglomération, l'Exécutif, au pouvoir depuis six mois, nous demande de voter des douzièmes provisoires. Pareille technique occulte la réalité et enclenche le système de boule de neige de l'endettement.

Une même autorité, financièrement responsable de la Région et de l'Agglomération, ne peut chercher refuge derrière

une situation «peu claire» ou des documents insuffisants pour scinder, en fait, le vote sur le budget 1990 de la Région et celui de l'Agglomération.

Si l'Exécutif envisage à terme de rendre l'Agglomération *self-supporting*, je souhaiterais savoir comment cela pourra se faire, alors que celui-ci aura à supporter, dès mars 1990, une dette en exercices cumulés de quelque 8 milliards et demi. Je crains véritablement que l'Exécutif ne cherche à nous endormir par de belles intentions, car il me paraît difficilement concevable qu'il lui ait fallu six mois pour ne pas y voir clair alors qu'il lui a suffi de trois mois pour imaginer et engager des «réformes dites structurelles et profondes».

Cette légèreté budgétaire laisse en suspens le problème des services à rendre à la population et celui du coût que celle-ci supporte effectivement. Hélas! L'argent des autres reste pour de nombreux Ministres, qu'ils soient nationaux, régionaux ou communautaires, une sorte de fiction.

Qu'en est-il de la politique future concernant l'enlèvement des immondices et la taxe y afférente? Si les communes sont appelées — et ce serait une bonne chose — à y reprendre une participation active, la moindre des choses serait qu'elles soient informées, dans un délai raisonnable, pour s'y préparer valablement.

Quelle sera la politique en matière de taxis? A côté des transports en commun, dont nous connaissons tous la très mauvaise situation financière, face aux nécessités d'une ville comme la nôtre, les taxis ont aussi un rôle important à jouer dans le rôle d'accueil international de Bruxelles. Ne seront-ils pas, toutefois, concurrentiels?

Comme municipaliste, vous n'ignorez pas que mes inquiétudes portent principalement sur l'avenir financier de nos communes.

Un crédit identique à celui de 1989, soit 1 milliard 400 millions, est prévu pour le Fonds d'aide aux communes bruxelloises en difficulté. Ce fonds, destiné à faire face aux amortissements des emprunts d'assainissement de 1983 et 1984, pose problème, déjà en 1989, quant à ses critères de répartition.

Nous avons eu du Ministre-Président la promesse que, pour 1990, cette clé de répartition serait entièrement revue afin de ne plus pénaliser certaines communes bien gérées. Je m'en suis déjà d'ailleurs exprimé devant cette Assemblée.

Cependant, dans cette perspective, il eût été normal que ce nouvel Exécutif accompagne l'inscription de ce crédit de 1,402 milliard en 1990 d'une description, tant de sa destination précise, que des critères de répartition entre les communes. Il est un peu court, il me semble, de répondre que ce fonds est un outil de solidarisation et qu'à l'avenir, des paramètres seront établis.

Si, comme l'a confirmé M. le Ministre Chabert, ce fonds spécial est destiné aux seuls amortissements de l'emprunt d'assainissement de 1983, appelé emprunt Hatry I, comment justifier que la part attribuée à certaines communes, en 1989 déjà, couvre plusieurs annuités qu'elles auront à supporter entre 1992 et 1997, alors que d'autres communes ne reçoivent qu'une aumône symbolique?

Si le budget régional prévoit cette aide aux communes, même dans une formule de répartition imparfaite, pour la constitution d'un fonds de réserve devant permettre, entre 1992 et 1997, le remboursement de l'emprunt d'assainissement Hatry I, l'Exécutif n'aurait-il pas été avisé de prévoir, dès à présent, une aide pour le remboursement de l'emprunt Hatry II car, vous le savez, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur

le Ministre, pour la seule échéance de 1993, aucune commune bruxelloise ne pourra y faire face.

D'autre part, aux communes qui ont eu accès au Fonds d'aide au redressement financier — ce point n'a pas encore été abordé dans les nombreux discours que nous avons entendus ici — la Région n'accordera plus de ristourne en intérêts de 2 p.c. pour l'annuité couvrant le solde de leur dette. Vous nous l'avez confirmé en commission, Monsieur le Ministre-Président. Est-ce à dire que les communes d'Evere, Etterbeek, Forest, Schaerbeek et Woluwe-Saint-Pierre vont être victimes d'une telle décision, qui me paraît fort arbitraire? Je m'interroge sur les raisons qui ont pu dicter cette attitude. Je ne doute pas que vous nous l'expliquerez.

J'aimerais aussi connaître, de façon plus précise, ce que la Région envisage de faire pour régler le problème des fonctionnaires européens établis à Bruxelles. Je vous cite, Monsieur le Ministre, dans *Le Soir* du 1^{er} décembre 1989, «*Jos Chabert a peur des Eurocrates*»: «*Ils sont 6 à 8 000 à jouir des services des différentes communes, sans participer à la charge financière de ces services. Et il en arrivera encore, d'ici quelques mois, environ 8 à 9 000 autres.*»

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Le contenu de cet article ne correspond pas à son titre.

Je n'ai pas peur des Eurocrates.

M. Vandenhoute. — Je suis un lecteur attentif de certains journaux, dont celui auquel je fais allusion. C'est aux journalistes que vous devez adresser des reproches.

En outre, leur non-inscription dans les communes où ils résident effectivement, entraîne un lourd manque à gagner pour celles-ci. Le problème est particulièrement aigu pour Etterbeek, Uccle, Woluwe-Saint-Pierre et Auderghem. Le protocole d'accord conclu entre les Communautés européennes et le Ministère des Relations extérieures est mal ou insuffisamment appliqué; la coordination entre celui-ci, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Région bruxelloise, Monsieur le Ministre-Président, semble bien mal fonctionner. Quelle coordination et quelle collaboration peut-on espérer rapidement voir s'instaurer pour l'inscription des fonctionnaires européens dans les communes où ils résident?

Si la situation de capitale européenne est la chance de Bruxelles et, indirectement, du pays tout entier — ne le nions pas — il ne faudrait pas que Bruxelles en paie trop chèrement le prix. L'installation de milliers d'Eurocrates, comme on les appelle, ne peut en aucun cas être supportée par les seuls habitants de Bruxelles, sans aucune contribution de la CEE et de l'Etat national.

Puisqu'une «dîme», — je dis bien une «dîme», et à Woluwé-Saint-Pierre nous avons voté environ 10 000 francs de participation à la vie communale —, a été refusée à Strasbourg, on peut se demander ce que l'Exécutif envisage activement de faire, à ce sujet, sans pour autant encommissionner le problème.

Dans le même ordre d'idées, j'en arrive à la question de la «mainmorte». Les 300 millions annuels de la mainmorte sont sous-évalués par rapport à la charge réelle. Il aurait sans doute été plus prudent de négocier un montant, correspondant plus exactement à la charge de la Région, lors de l'instauration de celle-ci, mais j'ose espérer que l'Exécutif aura le courage et le poids suffisants pour renégocier ce montant pour l'avenir.

Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Ministre-Président, sur le fait que, dans les autres Régions du pays,

les sommes récupérées par la «mainmorte» sont transférées directement aux communes concernées. Jusqu'à présent, il faut le dire, aucune décision n'a été prise en ce sens.

J'aimerais avoir confirmation que cela se fera aussi dans notre Région, car je crains que ces montants de 300 millions, déjà insuffisants, ne soient en outre détournés de leurs véritables destinataires.

J'ai, par ailleurs, découvert et tenu à le souligner déjà en commission, un crédit de 100 millions qui sera alloué à la promotion de l'intégration des immigrés et dont les modes d'utilisation ne seront précisés qu'ultérieurement. L'intégration des immigrés qui le souhaitent, est une nécessité que le PRL a mise en évidence depuis longtemps, mais il est ahurissant de prévoir pareil montant aux fins, sans doute, de mettre en place des structures parallèles qui seront la négation même du principe d'intégration.

Je m'inquiète donc de constater que l'Exécutif pourrait mettre en place une politique qui risque de déboucher sur une consécration de phénomènes de marginalisation, sans atteindre aucunement l'objectif d'intégration.

Pour la sécurité, par contre, Bruxelles reste réduite à la portion congrue! En effet, si, en 1989 déjà, un maigre crédit de 60 millions a été inscrit au budget, on nous dit maintenant que le Ministre de l'Intérieur, M. Tobback, n'aurait versé sur cette somme que 20 millions. Or, ces 60 millions étaient déjà, en eux-mêmes, insuffisants pour épauler les communes dans leurs tâches, toujours croissantes, en matière de sécurité et de motivation de leur police.

Et il ne suffit pas, pour régler la question, d'avoir inscrit, au budget de 1990, un montant de 50 millions pour des acquisitions de matériel par la police. Deux problèmes fondamentaux, en effet, subsistent et restent à ce jour sans réponse: Comment revaloriser la fonction de policier par des rémunérations appropriées aux risques et aux contraintes de la fonction? Comment recruter de nouveaux policiers quand les exigences de diplômes et de niveau linguistique sont trop élevées par rapport aux conditions pécuniaires et de travail qui peuvent être accordées? Je n'en veux pour preuve que l'absence de candidats aux derniers examens de recrutement organisés par certaines communes.

Ne fermons pas les yeux: la sécurité à Bruxelles passe par ses polices et sur ces moyens-là, il ne faut pas lésiner.

Enfin, je terminerai par quelques remarques sur la question du logement. La spéculation immobilière de ces derniers mois, voire de ces deux dernières années, a rendu ce problème bien plus aigu que par le passé.

Les plus démunis ne trouvent plus de logement décent, mais ce sont aussi les familles moyennes, les familles nombreuses, les jeunes couples qui désespèrent de trouver à se loger. Si Bruxelles ne peut plus loger ses habitants, elle enregistrera une réelle et profonde hémorragie.

Pour répondre à cette demande, le logement social est évidemment une réponse, mais pas la seule. Je pense aussi au logement moyen.

Je crains, en effet, que l'Exécutif ne soit obnubilé par la nécessité de faire à tout prix du logement social. Quels seront, toutefois, les critères d'attribution de ces logements? Quels paramètres permettront de définir les personnes prioritaires? Comment garantir à terme le financement de ce type de logement? Ces questions ne peuvent être négligées, sous peine de rater le nouveau paysage du logement bruxellois, tant du point de vue de ses destinataires que de ses moyens de survie.

D'autre part, la demande de logement moyen est suffisamment soutenue pour être prise en considération. Elle porte en elle-même ses capacités de financement, pour autant que la Région défende ses intérêts dans une lutte véritable contre la spéculation forcée.

A ce problème, je crois que l'Exécutif peut apporter une réponse intéressante s'il se résout à adopter une politique réaliste, qui exclut aussi le clientélisme.

Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, les problèmes de notre Région sont des problèmes très concrets. Ils demandent donc des solutions réalistes et efficaces. Ces solutions-là passent par des moyens financiers et une utilisation intelligente de ceux-ci.

Bruxelles, de par son statut et son financement, manque de moyens. Les charges du passé grèvent notre nouvelle Région. Mais, bien sûr, on ne peut en faire grief à notre Exécutif.

Bruxelles a donc grandement besoin d'une gestion imaginative et de bon sens...

Je crains que le budget qui nous est présenté ne relève pas ces défis. Je n'en suis pas seulement contrarié, mais attristé car vous hypothéquez, sans doute gravement, l'avenir de Bruxelles-Capitale...

Je regrette aussi que vous n'ayez pas consulté la Cour des Comptes et je vous dit fermement, prenez garde, car si vous ne faites pas d'économies, le déficit régional atteindra rapidement les 100 milliards d'ici 1996.

Lorsqu'on entend M. Schiltz, Ministre du Budget sur le plan national, affirmer que la Belgique, avec ses 6 000 milliards de dettes, n'a plus d'argent, nous avons toutes les raisons d'être plus inquiets encore pour l'avenir de notre Région.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère recevoir une réponse aux questions posées. (*Applaudissements.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer De Berlangeer.

De heer J. De Berlangeer (*op de tribune*). — Mijnheer de Voorzitter, Leden van de Executieve, Collega's, voor de eerste maal werd de begroting van het Hoofdstedelijk gebied ingediend, waarbij Vlamingen en Franstaligen op een voet van gelijkheid hebben samengewerkt. Hopelijk wordt dit voorbeeld door de Brusselse gemeentebesturen en andere instellingen gevolgd.

De begroting is nochtans ver van volmaakt en drukt zich eerder uit in voorzichtige termen. Wij hadden onder andere méér verwacht voor leefmilieu, waterzuivering en openbaar vervoer, waarover de Collega's van de meerderheid het gisteren reeds uitgebreid hadden. Men tekent bepaalde projecten voor huisvesting uit. Het lijkt mij echter onwaarschijnlijk dat deze de stroom van de uit ons stad wegvlochtende jonge mensen zal tegenhouden. Het is u zeker niet onbekend dat de eenmalige premie voor de oprichting of verwerving van een woning, zoals bepaald in het koninklijk besluit van 17 januari 1989, door de abnormale stijging van de verkoopprijzen, veroorzaakt door de speculatie, niet meer voldoet. Immobiliënmaatschappijen speculeren te veel op de komst van de EEG-ambtenaren. Ter zake kan de vraag worden gesteld hoe deze ambtenaren in ons belastingstelsel zullen worden ingeschakeld.

Deze begroting is daarenboven onvolledig omdat de agglomeratiebegroting ontbreekt. Ik ben het met de Executieve eens om daaromtrent een klare kijk op de zaken te eisen. Zo is het mij tijdens de Commissievergadering opgevallen dat gegevens ontbraken over de eigendommen die de Regie bij zijn liquidatie bezat; liquidatie waartegen wij ons hebben verzet.

Essentiële diensten voor de bevolking, brandweer en openbare reiniging, zijn aan een grondige reorganisatie toe, reorganisatie die de vroegere agglomeratie — dikwijls onder druk — niet wou of niet kon doorvoeren. Met het personeel mag niet worden gesold. Toch mag men ook niet in dezelfde fouten van het verleden vervallen. Graag vernam ik van de staatssecretaris, bevoegd voor de openbare reiniging, hoe personeel 200 overuren kan cumuleren terwijl de meesten het werk tussen 12 en 13 uur reeds hebben verlaten en volgens het officiële uurrooster de werkdag eindigt om 14 u 30.

De Voorzitter. — Mijnheer De Berlangeer, er schijnt een probleem van vertaling te zijn.

De heer J. De Berlangeer. — Ik hoop dat iedereen Nederlands begrijpt.

De Voorzitter. — Dat is absoluut zeker.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui n'entend pas la traduction? Personne?

U kunt verder gaan.

(*De heer Beghin, Vice-Voorzitter treedt als Voorzitter op in plaats van de heer Poulet — M. Beghin, Vice-Président remplace M. Poulet au fauteuil présidentiel*)

De Heer J. De Berlangeer. — Wij weten dat er nog een lange weg moet worden afgelegd en dat de meerderheid met de beste intenties is beziel.

De Volksunie zal positief meewerken in het belang van alle inwoners van Brussel en in het bijzonder van onze Vlaamse Gemeenschap. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Carton de Wiart. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je voudrais tout d'abord souligner l'effort budgétaire en faveur du logement qui apparaît comme une priorité de l'Exécutif et correspond bien à la préoccupation des Bruxellois.

Pour ne pas abuser de votre temps, je ne passerai pas en revue tous les postes du budget mais je concentrerai mon intervention sur un problème précis.

Dans son berceau, la Région bruxelloise trouvait les domaines militaires, les casernes, en voie de désaffectation. En tout une vingtaine d'hectares. Une surface non négligeable pour une Ville-Région serrée dans son carcan.

Presque tous les partis ont clamé la nécessité d'affecter les casernes au logement des Bruxellois.

Mais chaque rose a ses épines...

Depuis longtemps, la caserne Prince Albert, au-dessus du Sablon, attire la convoitise du Ministère des Affaires étrangères qui voudrait y installer 23 000 m² de bureaux.

Depuis l'installation de notre Conseil, une partie de bras de fer se joue entre notre jeune Région et le Ministère des Affaires étrangères de notre vieux pays pas encore tout à fait fédéral.

Dans un premier geste, notre Exécutif annule l'arrêté royal qui révisait le plan de secteur, confirmant ainsi la volonté de la Région en faveur du logement.

Au moment même où notre Commission du Budget discutait aménagement du territoire et logement, le 1^{er} décembre, paraît au *Moniteur* un arrêté royal d'expropriation de la caserne Albert pour cause d'utilité publique: l'intérêt d'un Ministère resté national.

L'arrêté royal est contresigné par Jean-Luc Dehaene et Jos Dupré... nous sommes le 27 septembre...

Cet arrêté d'expropriation est une gifle pour la Région, même s'il fallait s'y attendre.

Pas question de tendre l'autre joue, puisque l'Exécutif décide de saisir le Comité de Concertation.

Quand la Région fait un tel effort budgétaire en matière de logement, ce n'est pas le moment de brader notre patrimoine pour une utilisation contraire à la volonté des Bruxellois.

La caserne Albert fait partie de notre patrimoine. De notre patrimoine foncier, c'est évident, mais aussi de notre patrimoine architectural. Son classement comme site pourrait donc être sérieusement envisagé. La Région bruxelloise en a maintenant le pouvoir.

Dans cette partie de bras de fer, le groupe FDF-ERE encourage l'Exécutif à la plus grande fermeté vis-à-vis du pouvoir national.

Il faut que la Région devienne et reste maître de l'ensemble du domaine militaire.

A ce sujet, il faut éviter la mégalomanie:

La surface que représente chaque caserne est l'équivalent d'un quartier de notre ville.

Vous vous souviendrez des risques que représente le fait de confier l'aménagement d'un quartier à un seul promoteur: voyez le quartier nord. Catastrophe urbanistique, mais aussi échec de la promotion immobilière.

La Région ne devrait accorder aucun certificat d'urbanisme, aucun permis sans avoir au préalable fait connaître un programme précis et détaillé des affectations de chaque site considéré dans une unité de style, mais avec ses maisons, ses appartements, ses rues, ses places, ses jardins...

C'est l'idée que je soumets à l'Exécutif. Le Ministre-Président pourrait-il me confirmer qu'il entre bien dans les vues de l'Exécutif de procéder ainsi?

Je vois à cette méthode un autre avantage: chaque lot ainsi défini pourrait être réalisé par de petites et moyennes entreprises trop souvent écartées du marché par le gigantisme des projets.

Pour conclure la Région doit garder la maîtrise des anciens domaines militaires; ceux-ci doivent être affectés prioritairement au logement conformément au plan de secteur; la Région doit présenter un programme détaillé des affectations et préciser ce qui doit être maintenu au titre du patrimoine architectural; les lots ainsi définis seront accessibles aux petites et moyennes entreprises du secteur de la construction; en attendant, la Région n'accorde aucun certificat d'urbanisme, aucun permis. Cela afin d'éviter la multiplication des projets mégalomanes qui ne font qu'exciter les convoitises.

En s'engageant sur un tel programme de travail, l'Exécutif prouverait l'efficacité de sa politique de logement, sa cohérence dans le bon aménagement du territoire, sa volonté de défendre le patrimoine de la Région. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van Hauthem.

De heer J. Van Hauthem (*op de tribune*). — Mijnheer de Voorzitter, heren Leden van de Executieve, Collega's, mijn uiteenzetting zal zich beperken tot één bepaalde bedenking. Een begrotingsdebat is tegelijkertijd een debat over het algemeen beleid. Ik verwijs bijgevolg naar mijn toespraak in oktober over de beleidsverklaring van de Executieve, waarin ik de visie van het Vlaams Blok op het derde Brussels Gewest voldoende duidelijk heb toegelicht. Wij verwerpen dan ook de begroting omdat het de begroting betreft van een Gewest dat mijn partij principiële verwerpt.

Maar er is méér. Bij de installatie van de Raad werd in de pers te lande de lof gezongen over het feit dat de post van Financiën en Begroting toekwam aan een Vlaams lid van de Executieve, de heer Chabert. Het werd voor de zoveelste keer voorgesteld als een goede zaak voor het communautair evenwicht en de pacificatie.

Helaas, uit de begroting blijkt dat de Vlamingen in de Executieve nauwelijks 10,3 pct. of 3,6 miljard van de voor 1990 geraamde uitgaven kunnen beheren, terwijl de Franstaligen dus ongeveer 90 pct. van de middelen kunnen gebruiken. Bij die 10 pct. werden bovendien de middelen gerekend die de Vlaamse regeringsleden met hun Franstalige Collega's moeten delen.

Dit is ontstellend, vermits de 10-90 verdeling de perfecte veruitwendiging is van de droom- en waanbeelden van de FDF. Mocht het van deze partij afhangen, dan zou dit de verhouding tussen Nederlands- en Franstaligen zijn voor alle domeinen in Brussel. Is deze «middelenverhouding» misschien een voorbode?

De heer J. Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U verliest uit het oog dat de Minister van Financiën en Begroting over grote mogelijkheden beschikt om in het beleid in te grijpen.

De heer J. Van Hauthem. — Dat zal ik straks behandelen.

De Nederlandstalige Leden van de Executieve hebben dus eens te meer genoeg genomen met de kruimels van de tafel, met als logisch gevolg dat de Franstalige Ministers heel wat meer gewicht in de schaal van het globale beleid kunnen leggen dan hun Vlaamse Collega's die slechts pluimgewichten zijn. Dit is voor mij reden genoeg om deze begroting met kracht te verwerpen.

Graag had ik antwoord gekregen op een paar bedenkingen bij de 10-90 verhouding. Wat is de positie en de macht van de Minister van Financiën en Begroting in de Executieve? Kan hij, naast het verdelen van de middelen over de departementen, desnoods ook ingrijpen in de daadwerkelijke bestemming ervan? Met andere woorden, is hij louter de registrator van de uitgaven of kan hij als Vlaams Minister ook ingrijpen? Wat blijft er over van de triomfkreten volgens dewelke de Vlamingen 40 pct. van de bevoegdheden — in werkelijkheid blijken het er slechts 10 pct. te zijn — zouden hebben in Brussel?

Kan de Minister van Financiën en Begroting budgettair ingrijpen wanneer een Franstalige Collega zijn departement misbruikt om een anti-Vlaamse politiek te voeren? Wat kan hij doen wanneer in Brussel de Vlamingen stelselmatig zouden worden gediscrimineerd op het vlak van de sociale huisvesting, zoals nu al in een aantal Vlaamse faciliteiten gemeenten door de Franstaligen wordt gedaan? Men spreekt wel van Overijse, maar men vergeet de toestand in Linkebeek en Kraainem te vermelden. Wat kan er budgettair worden gedaan ten opzichte

van de aan de gemeenten ter beschikking gestelde middelen wanneer blijkt dat zij de wetten op de OCMW's niet toepassen? Op deze vragen had ik graag een antwoord, al meen ik te moeten besluiten met de woorden die de heer Clemer, hoofd van de studiedienst van het VEV, over de financieringswet uitsprak, en die ook op deze begroting van toepassing zijn: «Ik vrees dat wij wel degelijk gerold zijn».

Wij zijn wel degelijk voor de zoveelste keer gerold, zoals wij trouwens met heel dit Brussels Gewest gerold zijn.

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, pour la première fois de son histoire, le corps électoral de la Région bruxelloise a procédé, le 18 juin 1989, à l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

C'est dans le cadre des lignes de forces de la déclaration de notre Exécutif approuvé par notre Assemblée, que le budget 1990 met en évidence la priorité de la personne et l'humanisation de son environnement, grâce à la clarification d'objectifs simples qui doivent définir les conditions de son existence et de son développement.

Ce budget de l'an I ne sera cependant crédible que s'il met en valeur les principes de l'information, de la motivation, de l'intégration, de l'accueil et de l'imagination.

En ce qui concerne tout d'abord l'information, sur les 582 947 électeurs, 145 000 ont émis un vote blanc, nul ou n'ont pas participé à leurs devoirs électoraux; soit environ 25 p.c.

Quelles sont les priorités envisagées par l'Exécutif pour mieux informer les Bruxellois, qui apportent aux recettes courantes de notre budget un montant de 19 952,6 millions dans la partie attribuée de l'impôt des personnes physiques?

Pour ce qui est de la motivation il existe un déséquilibre important entre les habitants des communes à facilités financières et ceux qui vivent dans les communes en difficulté. L'effet «boule de neige» des charges de la dette paralyse toute capacité d'initiative et de dynamisme créateur dans ces communes.

Quels sont les critères pour mieux répartir les fonds, tout en tenant compte du respect de la bonne gestion et de la justice dans l'établissement d'impôts communaux identiques au sein de notre Région: IPP, précompte immobilier, force motrice, etc.?

J'en arrive à l'intégration. Bruxelles étant un carrefour de la libre circulation des hommes et des idées, une politique des droits et des devoirs de ceux qui y vivent nous semble prioritaire.

Comment la Région pourra-t-elle mener, avec un budget de 100 millions, une politique d'intégration en fonction de la complexité dans le partage des compétences? Qui est responsable de quoi? Quelle est l'évolution du dialogue avec le pouvoir central?

Quant à l'accueil, quelles sont les mesures envisagées pour permettre une simplification des procédures administratives et pour éviter les déperditions d'énergie et les conflits entre les différents niveaux de pouvoir, dans notre Région au destin national et international?

Enfin, la revalorisation du travail des fonctionnaires et l'amélioration des services rendus à la population demandent de l'imagination. On ne peut que se féliciter des nouveautés

intervenues dans l'analyse des grandes masses budgétaires: coordination des travaux publics et communications, déplacement de l'Exécutif auprès des autorités communales, forum sur des problèmes prioritaires, initiatives nouvelles en matière de sécurité, recours aux techniques modernes de traitement d'information, etc.

Notre budget, discuté à temps et à heure, dans un esprit de rigueur, a le souci de répartir l'effort de manière socialement équilibrée et économiquement efficace. C'est un projet d'ordonnance historique élaboré par des Bruxellois pour les Bruxellois. C'est à notre Conseil de prévoir, de coordonner et de contrôler son exécution. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, mon intervention comprendra quatre parties. La première, très courte, portera sur la forme de nos travaux. La deuxième traitera du budget des Voies et Moyens de l'année 1990. Dans la troisième partie, il sera question du budget 1989 de l'Agglomération. Enfin, la quatrième partie abordera les priorités politiques de l'Exécutif, en particulier dans le domaine de l'immigration.

Première partie: le déroulement de nos travaux. Ceux-ci furent émaillés d'un certain nombre d'incidents. De nombreux orateurs les ont déjà commentés à cette tribune. Je me contenterai donc simplement de les citer: copies de budgets brouillonnes, parfois illisibles et incomplètes, refus d'associer la Cour des comptes à nos travaux, demandes de renseignements à annexer aux rapports et non reprises dans ceux-ci, manque de précision quant au contenu de certains crédits transférés. A cet égard, je pense notamment au budget de l'Institut bruxellois de gestion de l'Environnement. Enfin, l'absence d'un secrétaire d'Etat lors de la discussion d'une matière pour laquelle il est compétent est inadmissible.

Autant d'incidents qui, s'ils ont terni nos débats, nous permettront, je l'espère, de mieux travailler dans le futur. En effet, selon l'Exécutif, ces différentes lacunes devraient être comblées lors de nos prochains travaux budgétaires. En tout cas, les écologistes seront attentifs au respect de cette promesse.

La deuxième partie de mes propos porte sur le budget des Voies et Moyens 1990. Une remarque fondamentale s'impose dès le départ: l'augmentation sensible de la globalité des recettes — celles-ci passent de 30 milliards 320 millions pour 1989 à 31 milliards 139 millions pour l'année 1990 — est liée, avant tout, à la conjoncture tout à fait favorable du marché immobilier. Certains de nos collègues, à cette tribune, ont utilisé le terme «boom» immobilier. Dans cet esprit, l'augmentation des droits d'enregistrement est spectaculaire. Notre rapport de commission fournit l'évolution des impôts régionaux au cours de ces cinq dernières années. On peut y découvrir que le montant des droits d'enregistrement est passé de 955 millions en 1986 à 2 431 millions en 1989. En 1990, le montant des droits d'enregistrement atteint la somme de 3 213 millions. Sur une année, entre 1989 et 1990, l'augmentation se situe donc légèrement en dessous de 40 p.c.; elle dépasse 330 p.c. sur une période de quatre ans.

A ce stade de mon intervention, je tiens à souligner la contradiction dont souffre votre gestion. S'il est effectivement bénéfique pour notre Région de profiter d'une augmentation sensible des recettes, celle-ci est opérée et s'opérera encore l'an prochain grâce, essentiellement, à la croissance du prix du marché immobilier. Or l'Exécutif annonce comme priorité politique principale de diminuer cette croissance!

A un autre niveau, je tiens à parler, bien qu'elle soit quantitativement de moindre importance, d'une autre taxe régionale et de l'augmentation significative de celle-ci. Il s'agit de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement. En un an, les recettes afférentes à cette taxe ont augmenté de près de 40 p.c.

Il ne faut pas être un pilier de comptoir — rassurez-vous, je n'en suis pas un — pour se rendre compte combien notre région urbaine est envahie par ce type d'appareil. Ces machines à sous conduisent certaines personnes à dépenser des sommes disproportionnées par rapport à leurs revenus. Ne soyons pas hypocrites, ce type d'appareil conduit très souvent à certains drames sociaux et familiaux.

J'invite l'Exécutif à être attentif à ce problème, comme M. Chabert l'était en commission.

Toujours dans le cadre du budget des Voies et Moyens 1990, les écologistes tiennent à marquer leur soutien à l'Exécutif dans les négociations entreprises entre l'Etat et la Région quant à la mainmorte.

La somme de 300 millions prévue par la loi de financement est insuffisante et doit être renégociée. L'Exécutif y est attentif. Espérons que les négociations aboutiront dans le sens évoqué, avant l'élaboration du budget 1991.

La troisième partie de mon intervention portera sur notre fameuse Agglomération, bouc émissaire de tous les maux budgétaires de l'Exécutif.

En faisant circuler dans ma tête les différents travaux de notre commission, il m'est apparu soudainement une question quant à la façon dont nous avons travaillé.

Pour quelles raisons, lors de l'examen de budget de l'Agglomération, les secrétaires d'Etat et le Ministre Désir, qui ont les matières d'Agglomération comme compétence, étaient-ils absents? J'aimerais, Monsieur le Ministre-Président, que vous me répondiez à cette question qui, à mes yeux, est fondamentale et à laquelle on trouvera peut-être une réponse dans la suite de mes propos.

Du fait que seuls M. Chabert et vous étiez présents, les débats n'ont pas porté sur les explications que nous aurions pu légitimement vous demander quant aux modifications du budget 1989, mais ont été plutôt orientées vers une discussion plus générale sur l'assainissement des finances de l'Agglomération.

Plus libéral que vos camarades libéraux, vous nous avez déclaré vouloir assainir, Monsieur le Ministre-Président, le déficit cumulé de l'Agglomération qui s'élèverait à 3,3 milliards d'après vos sources, à plus de 6 milliards d'après d'autres.

Comment est-il imaginable de pouvoir réaliser un tel objectif alors que, depuis de longues années, l'Agglomération présente un budget déficitaire et que, de plus, dans le projet de budget 1990 qui a failli nous être présenté, l'Agglomération accusait encore un déficit de l'exercice propre de 0,5 milliard?

La question se pose dès lors de savoir qui, dans le futur, va financer ce déficit? Notre réponse: la Région!

Si l'Agglomération, cette pensionnée de nos institutions bruxelloises, devait payer ses dettes avec ses maigres rentrées, il faudrait qu'elle vive bicentenaire pour y parvenir.

Une autre solution est possible mais elle est catastrophique pour les Bruxellois car alors, moins libéral que vos camarades libéraux, vous pourriez lever l'impôt « Picqué nouveau ».

Comprenons-nous bien, lorsque je vous ai demandé, Monsieur le Ministre-Président, si les taxes 1990 de l'Agglomération pourraient être votées par notre Conseil, compte tenu des lois de financement qui nous interdisent de lever, au niveau régional, des impôts nouveaux avant 1994, vous nous avez répondu par l'affirmative.

L'Agglomération peut effectivement lever des taxes et, chose plus inquiétante, vous avez même ajouté que l'Agglomération pouvait être légalement un outil pour le faire.

Est-ce l'intention de l'Exécutif? J'aimerais vous entendre à ce sujet, tout comme les nombreux Bruxellois, fatigués de payer des taxes en moyenne supérieures à celles des autres Régions. Je pense en particulier à cette taxe sur l'enlèvement des immondices qui, indistinctement des quantités d'immondices déversées, est facturée à l'ensemble des contribuables.

Le quatrième volet de mon intervention porte sur les priorités politiques, et spécialement sur celles de l'immigration. A ce propos, j'ai beaucoup apprécié l'intervention de Mme Jacobs, soulignant la nécessité de concrétiser une véritable politique de l'immigration, meilleure façon de lutter contre tous les extrémismes. Le rapport remarqué et constructif des Commissaires royaux à l'immigration, Mme D'Hondt et M. Vinikas, constitue l'expression de cette nécessaire priorité politique. De plus, les résultats croissants, ici et ailleurs, de partis politiques axant prioritairement leur campagne électorale sur la peur naturelle des populations socio-économiquement plus faibles, pour des autres dans leurs différences, dans leur culture, doit nous conduire à agir fort et de manière urgente.

La somme de 100 millions prévue à titre de subvention spéciale aux communes pour promouvoir l'intégration et la cohabitation des différentes communautés locales — c'est le titre officiel de cet article budgétaire — est une initiative excellente, mais insuffisante. Trois remarques s'imposent à ce sujet.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre-Président, comme notre groupe en a exprimé le souci lors des débats en commission, nous insistons pour que ces sommes soient affectées à des projets concrets, répondant réellement à nos préoccupations communes d'intégration des personnes d'origine étrangère. Efforçons-nous aussi d'effectuer une répartition géographique de l'aide sociale, de manière à éviter qu'elle soit monopolisée dans l'un ou l'autre quartier de notre capitale. Il s'agit là d'une source de conflits et de découragement pour les travailleurs sociaux sur le terrain.

En outre, Monsieur le Ministre-Président, comment comptez-vous prévenir les personnes intéressées de l'existence d'un tel Fonds, et quel type de projet comptez-vous appuyer en priorité?

Ma deuxième remarque tend à souligner l'insuffisance des sommes prévues. Je ne suis pas le seul à le déclarer, des personnes appartenant à votre parti politique ont tenu, à cette tribune, des propos similaires. C'est pourquoi le groupe Ecolo déposera deux amendements visant un même objectif, à savoir l'augmentation des moyens destinés à l'intégration des personnes de nationalité étrangère. Cette augmentation sera compensée par une diminution des frais de fonctionnement et du personnel des cabinets, de l'ordre de 10 p.c. Sur ce sujet nous nous sommes déjà clairement exprimés.

Ma troisième remarque relative à l'intégration des immigrés est liée à votre politique du logement, et plus particulièrement à celle du logement social. A l'occasion de la déclaration gouvernementale, vous nous avez expliqué, Monsieur le Ministre-Président, la nécessaire transversalité — c'était bien le mot — dans votre action relative à la politique de l'immigra-

tion. Vous avez souligné également le rôle important du logement en ce domaine.

Pouvez-vous me préciser, Monsieur le Ministre-Président, comment votre politique du logement conduira à l'intégration des personnes de nationalité étrangère? Peut-être et même très certainement n'est-il pas nécessaire d'adopter une politique particulière vis-à-vis des étrangers dans ce domaine. Il n'est pas question d'avantager ceux-ci au détriment des Belges. Tous, Belges et étrangers de notre ville, doivent pouvoir bénéficier de votre politique.

Je m'interroge dès lors sur la façon dont vous pourriez cautionner certaines sociétés de logements sociaux qui pratiquent la politique qualifiée par les lepennistes de «préférence nationale». Le logement social est, dans certaines communes, un outil électoral scandaleux.

Comment accepter que certaines sociétés de logements sociaux abritent plus de 95 p.c. de Belges alors qu'un Bruxellois sur quatre est étranger?

Comment accepter que certaines sociétés de logements sociaux refusent quasi systématiquement d'inscrire certains étrangers alors que leur situation économique les place comme prioritaires?

Comment accepter que les quelques logements sociaux les plus anciens et au bord de l'insalubrité soient réservés le plus souvent aux seuls étrangers?

Attention, Messieurs les Ministres, Dreux n'est qu'à 360 kilomètres de Bruxelles!

A toutes ces questions, il existe malheureusement une réponse: le clientélisme électoral. Il est inacceptable de continuer à cautionner de telles pratiques.

A ce sujet, M. Gosuin est on ne peut plus clair. Je lis en page 106 du rapport: «Le Secrétaire d'Etat est d'accord pour dire qu'il faut suivre un certain code de conduite» — et nous l'en félicitons — «mais il souligne que le clientélisme électoral continuera d'exister.»

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Il faut être honnête dans votre déclaration. Il faut certes combattre le clientélisme électoral mais on ne pourra jamais totalement le supprimer.

M. Drouart. — Je suis heureux de cette précision. Là, je vous rejoins tous à fait, Monsieur Gosuin. Je suis très heureux d'entendre qu'il y aura du nouveau à ce niveau-là.

En conclusion, le groupe Ecolo ne pourra approuver un budget qui manque de clarté quant au moyens réels de notre Région et au gouffre financier de l'Agglomération.

Nous ne pourrons approuver un budget ne comportant aucune garantie quant à la levée éventuelle de taxes ou à l'augmentation de celles-ci.

Nous ne pourrons approuver un budget où la prétendue politique du cœur laisse apparaître des artères bouchées faisant craindre un infarctus prochain. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'Etat, chers Collègues, à ce stade du débat, de nombreux orateurs de l'opposition et de la majorité se sont

déjà succédé à la tribune et ont forcément abordé les aspects essentiels de ce premier budget établi par le nouveau pouvoir bruxellois. Cela me permettra d'être d'autant plus bref dans mon intervention.

J'ai été surpris, fort surpris, d'entendre hier certains de nos amis libéraux, notamment MM. Cools et André, émettre de très vives critiques à l'égard de l'effort qui sera consenti en 1990 en faveur de la politique du logement, un effort qu'ils estiment excessif. Ainsi, M. Cools s'est étonné que l'ensemble des dépenses pour le logement se monte à plus de 6 milliards, soit le double de ce qu'elles étaient en 1989. Il a ensuite exprimé l'opinion que certaines de ces dépenses auraient pu être supprimées et a conclu par un curieux amalgame avec l'ancienne régie d'agglomération, celle-là même qui fut l'objet de la persécution de certains Ministres de tutelle libéraux.

Je disais que j'étais surpris. En effet, ce discours n'est pas du tout celui que tenait le PRL pendant la campagne électorale qui a précédé le 18 juin. J'ai encore dans l'oreille les paroles de M. De Decker, prononcées lors de certains débats pré-électoraux où, comme l'ensemble des partis en lice, il disait que le logement devait constituer la première priorité du futur pouvoir bruxellois, et cela se justifie pleinement.

M. De Decker. — Je suis toujours de cet avis.

M. Cornelissen. — Nous connaissons tous les conséquences pénibles de la situation actuelle, la flambée immobilière et les hausses brutales de loyer qui mettent en difficulté pas mal de Bruxellois, dont les revenus ne peuvent suivre une augmentation quasi anarchique.

Nous connaissons tous des personnes forcées de quitter un logement à la suite de la vente de l'immeuble ou d'une hausse trop forte du loyer, à moins que pour éviter les tracas d'un déménagement inopportun — surtout dans le cas de personnes âgées — elles ne se soumettent et se résignent à payer beaucoup plus.

Faudrait-il conclure du net revirement que nous avons observé hier que le PRL n'a tenu l'autre discours que par démagogie pré-électorale, afin de ne pas se démarquer de ses concurrents dans un sujet jugé rentable?

M. De Decker. — Vous vous adressez toujours au PRL; ayez donc l'amabilité de me permettre de vous interrompre. J'ai beaucoup trop d'estime pour vous, pour imaginer que vous puissiez à ce point caricaturer la position du groupe libéral.

M. Cornelissen. — Il ne s'agit pas d'une caricature: ce sont les propos qu'a tenus M. Cools.

M. De Decker. — Nous savons pertinemment que le logement constitue une des premières priorités à Bruxelles. Il me semble que le fait de porter le budget du logement de 3 à 6,5 milliards, alors que les budgets, en matière de promotion internationale et de rôle européen de Bruxelles, sont de 200 millions sur 35 milliards, mérite les remarques que nous avons émises hier. Tout est donc une question de mesure et de dosage. Nous connaissons la volonté de l'Exécutif d'engager au moins 2 milliards de plus dans le domaine du logement. Nous pensons qu'un effort supplémentaire devait effectivement être consenti.

M. le Président. — Monsieur De Decker, les orateurs qui prennent la parole à la tribune interpellent l'Exécutif. C'est donc à ce dernier que revient le droit de répondre. Il ne peut être question d'un débat entre partis.

M. Cornelissen. — J'ajouterai, suite à l'interruption de M. De Decker, que si les budgets sont doublés, c'est à la lumière des besoins qui se manifestent. Nous reviendrons d'ailleurs dans un instant sur ce point.

Quant à l'inquiétude exprimée à cette tribune concernant le fait que, par cette politique, la majorité de notre Conseil régional découragerait les initiatives privées, très franchement, je n'en vois pas les fondements. Au contraire, la déclaration de politique générale a fait apparaître un souci évident de mobiliser toutes les forces vives en ce domaine, ce qui suppose des actions en parallèle du secteur public et du secteur privé, travaillant en parfaite symbiose.

Affirmer que les commissions de concertation ont pour effet de décourager les gens de s'installer à Bruxelles ne correspond évidemment pas à la réalité.

D'abord, ces commissions sont très pluralistes et les gestionnaires libéraux n'en sont pas absents. Ensuite, les problèmes les plus importants observés, lors de la concertation, ne concernent pas tant le logement que la multiplication insidieuse des bureaux dans des zones où ils ne sont pas prévus par le plan de secteur. Des implantations peu souhaitables dans des quartiers à vocation résidentielle...

A l'opposé de certains conseillers libéraux, le FDF est heureux de l'intensification des efforts dans le domaine du logement. Rappelons que l'objectif fixé est d'arriver à une ville de 1 200 000 habitants, ce qui permettrait de garantir la viabilité financière de notre Région.

Pour atteindre ce but, les moyens doivent être diversifiés, et concerner un public très large. Il s'agira tout autant de ramener les catégories aisées dans le centre ville que de résoudre les problèmes des personnes aux revenus nettement plus modestes. A cet égard, l'ampleur des sommes dégagées dans le budget 1990 devrait permettre de relancer à Bruxelles le logement social après une période particulièrement prolongée de vaches maigres. Dans les communes, nous savons que de nombreux projets sont toujours en panne: ne les oublions pas!

De nombreux autres intervenants ont déjà abordé la question des casernes. En marge de cette problématique, le cas de la caserne Prince Albert est essentiel et significatif. Il y va en fait de la crédibilité même du nouveau pouvoir bruxellois et de sa capacité de décision dans les matières que la loi lui a reconnues en vertu de l'autonomie régionale.

Le maintien de la décision du Ministre national des Travaux publics, prise sans concertation aucune avec la Région, lésait gravement les intérêts bruxellois, hypothéquerait sérieusement l'action de ses élus et constituerait un précédent des plus dangereux. Se résigner serait à coup sûr la porte ouverte à de nombreux autres abus et coups bas portés à notre Région.

Il importe dès lors que les partis de notre Assemblée qui ont des représentants au Gouvernement national mettent tout en œuvre pour éviter la concrétisation de cette scandaleuse expropriation.

Compte tenu de l'attribution des nouvelles compétences et de l'apport de nouveaux moyens budgétaires, il est certain qu'une comparaison avec l'exercice précédent est malaisée et n'a que peu de sens. A défaut de comparaison, on ne peut que s'orienter vers une analyse détaillée du document. L'impression qui s'en dégage est globalement positive. Comme Mme Jacobs et bien d'autres membres de cette Assemblée, j'en suis sûr, je suis, par exemple, très heureux que l'Exécutif ait prévu une subvention de 100 millions aux communes en vue de promouvoir l'intégration et la cohabitation des différentes

communautés locales, ou pour l'exprimer plus clairement, de l'intégration des populations d'origine étrangère.

Voilà qui permettra sans doute de concrétiser certaines des mesures prônées par le rapport des commissaires à l'immigration. J'espère très sincèrement que les communes réserveront une suite très favorable à de telles initiatives et se distingueront par leur dynamisme.

Par ailleurs, dans un tout autre domaine, je me réjouis également de ce que le boulevard Léopold II fera l'objet de toute la sollicitude de l'Exécutif et que les travaux de remise en état de sa surface, ou du moins d'une partie de celle-ci, lui rendront enfin un aspect plus attrayant. Si le tunnel est bel et bien opérationnel depuis le 31 août 1986, la cicatrisation des plaies en surface n'a que trop duré.

Enfin, les efforts déjà entrepris pour diminuer le déficit structurel de la STIB sont justifiés et devront être poursuivis au cours des prochains exercices.

A l'avenir cependant, tout le poids devra être mis sur des réalisations bénéficiant au développement du réseau de surface.

Si ce budget me satisfait, je n'en partage pas moins les inquiétudes pour l'avenir exprimées par d'autres membres de cette Assemblée. Nous connaissons les effets pervers de certains mécanismes de la loi de financement. Le FDF les avait déjà dénoncés lors de la discussion de cette loi au Parlement national. Et ce ne sont pas les projections à moyen terme contenues dans la note du Ministre Chabert qui doivent nous inviter à des excès d'optimisme, même s'il ne faut pas tomber dans le catastrophisme et la vision apocalyptique du genre de celle présentée hier lorsqu'un déficit de 100 milliards est prévu pour l'an 2000.

Ajoutons encore que l'année prochaine nous ne disposerons plus de l'aubaine que constituaient les soldes provenant de certains crédits reportés.

Tout cela ne peut que nous inciter à la prudence et au souci de tout faire pour éviter un endettement excessif et les effets «boule de neige» qu'il risquerait d'entraîner.

L'Exécutif semble en être parfaitement conscient et c'est pourquoi nous lui faisons confiance et voterons le budget proposé. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Comte de Looz-Corswarem.

M. le Comte de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Messieurs les Membres de l'Exécutif, chers Collègues, dès la lecture des premières pages du projet d'ordonnance relatif au budget 1990 de la Région on comprend la philosophie de l'équipe qui est au pouvoir: dépenser à tort et à travers pour le plus grand bénéfice de certains et avec le mépris total du contribuable condamné à remplir ce gouffre sans fond que sont déjà nos finances régionales.

J'avais cependant cru comprendre, Monsieur le Ministre des Finances, qu'en Commission vous aviez déclaré que «trop is te veel» et que la taxe tue la taxe.

Vous avez absolument raison, parce que si les taxes sont trop élevées, ceux qui doivent les payer s'établissent dans d'autres régions où la saignée fiscale est moins brutale.

J'avais été surpris d'entendre des paroles aussi sensées sortir de la bouche de l'un de nos soixante Ministres. Je constate malheureusement, aujourd'hui, que mon étonnement était fondé.

Comme l'on dit à Bruxelles: «Commençons par le commencement». Je constate que les dépenses de cabinet de nos huit excellences régionales équivalent à plus de 16,7 p.c. de nos recettes tandis que — et la comparaison est intéressante — celles de notre Gouvernement national, qui est un peu plus nombreux que celui de nos «kiekefretters» régionaux, ne représentent que 1,8 p.m. des recettes de l'Etat.

Continuons nos comparaisons. Les frais de fonctionnement du cabinet de M. Martens, Premier Ministre national, sont de 105,7 millions; ceux de notre Premier Ministre régional s'élèvent à 97,6 millions. Il n'y a donc que 8 p.c. de différence entre les deux budgets. On croit rêver et on ne peut s'empêcher de penser à la fable de La Fontaine dans laquelle il est question d'un bœuf et d'une grenouille.

Poursuivons nos comparaisons. Les frais de cabinet de M. Chabert s'élèvent à 72,6 millions tandis que ceux de M. Maystadt, Ministre national des Finances, ne sont «que» de 64,2 millions, soit 15 p.c. de plus pour M. Chabert, notre Ministre régional des Finances.

M. Thys peut être placé dans la catégorie des modérés car il n'y a qu'une différence de 1,3 million entre son budget et celui de son collègue national.

Ne trouvez-vous pas cela édifiant et plus que symptomatique? On ne se refuse rien. Pourquoi se gêner, c'est le contribuable qui paye? Ils sont beaux, même très beaux les bureaux de la Place Stéphanie! Parmi les plus chers de Bruxelles.

L'Exécutif ne peut cacher que les impôts régionaux accusent une nette augmentation et cela encore plus à Bruxelles qu'en province. Malgré cela, le solde net du budget à financer est de fin de 1990. Cela ne présage rien de bon. D'autant plus que le budget 1990 accuse une augmentation très sensible. Que va devoir payer le contribuable bruxellois dans quelques années?

Je vous cite un exemple pour prouver que le budget a été échafaudé à la «grosse morbleu». Le tableau de la page 11bis de l'exposé du Ministre des Finances devant sa commission présente une colonne de pourcentages qui sont tous inexacts. On savait déjà qu'il n'y pas de traducteurs capables dans les cabinets. Et on apprend maintenant que personne, parmi les 400 membres de nos cabinets régionaux, n'est capable d'utiliser une petite calculatrice de poche. Et dire qu'en 1990 on dépensera plus de 400 millions pour l'informatique! C'est aberrant.

Survолons maintenant les principales sections du projet de budget.

En politique extérieure, on peut se demander pourquoi nous payons encore des Ministres des Relations et du Commerce extérieurs. Avoir comme programme principal de «rincer le bec» des députés européens est un peu plus que «fort de café».

Passer de 95 à 221 millions pour ce budget n'est pas sérieux. C'est vraiment «claquer 221 millions» pour presque rien.

Bien sûr, il faut rendre Bruxelles agréable. Mais pas de la manière préconisée. C'est en supprimant les embouteillages chroniques, en augmentant le nombre de parkings, en améliorant l'état des voies carrossables, en présentant une ville moins sale, en faisant disparaître les ruines qui défigurent Bruxelles jusqu'à deux pas de la place de Brouckère ou en plein îlot sacré; en aménageant les boulevards de petite ceinture, en améliorant les transports en commun que l'on donnera une image séduisante de notre ville. Il faut que tout le monde en profite et non pas seulement les euro-députés qui sont déjà scandaleusement gâtés par rapport au maigre travail consultatif qu'ils fournissent.

De plus il faudrait et de beaucoup améliorer la sécurité à Bruxelles, qui, même en plein jour est devenue un coupe-gorge. Que doivent penser de nous les étrangers qui se font agresser, brutaliser et voler de plus en plus fréquemment?

J'en viens aux transports en commun. Pourquoi Bruxelles a-t-elle besoin d'un tram spécial? La morphologie des Bruxellois est-elle différente de celle des citoyens d'autres pays? Pourquoi alors encore dépenser l'an prochain 128,5 millions pour mettre au point un prototype? Essayer les plâtres, au lieu d'aller voir ce qui se fait chez nos voisins est encore une preuve du besoin qu'a l'Exécutif de gaspiller les deniers publics.

Et dire que la Belgique exporte des trams et des métros jusqu'à Manille, chez Cory Aquino et que chez nous, on ne trouve pas ce qu'il nous faut.

Lorsque j'entends parler de frais d'études je deviens encore plus méfiant depuis l'affaire Javeau-Delruelle qui prouve, une fois de plus, la collusion qui existe depuis toujours entre les bleus et les rouges. Pour mémoire, les frais d'études prévus par le budget égalent à peu près le montant réservé aux huit cabinets régionaux. Soit près d'un demi-milliard. C'est révoltant.

A propos des travaux pour le métro, on constate à la lecture du projet de budget que la commune du Ministre-Président remporte la timbale: pur hasard, bien sûr.

Je me demande pourquoi la surveillance sera accentuée dans le métro uniquement en fin d'année.

Cela signifie qu'en dehors de cette période, tueurs, violeurs et malfrats, dont l'origine est presque toujours la même, continueront à mettre les utilisateurs du métro en coupe réglée. Contrairement à ce qu'affirme le Ministre responsable, il ne s'agit absolument pas d'un sentiment diffus d'insécurité qui règne dans le métro. Il est bien réel car il est devenu dangereux d'utiliser les transports en commun de notre ville, depuis que la gauche fait mille grâce à tout le beau monde qu'on y rencontre.

Mais elle n'en fera pas des électeurs car, comme en Grande-Bretagne, ils formeront un parti islamique.

Oser dire en plus que cette frousse ne correspond pas à des données objectives relève de l'ignorance ou de la mauvaise foi. A croire que le Ministre ignore les statistiques qui ne reflètent cependant pas la réalité. En effet, bon nombre de victimes ne vont pas porter plainte. Soit par peur de l'agresseur, soit parce qu'elles savent qu'une démarche au commissariat ne serait qu'une perte de temps.

S'il y avait un peu moins de directeurs et de Mercedes à la STIB, cela irait peut-être un peu moins mal.

Dire que l'image de marque d'une société de transports en commun est liée principalement à l'aspect extérieur de ses véhicules est ridicule. Ce que les usagers recherchent, ce sont des fréquences rapprochées. Oser afficher des horaires annonçant certains jours et pour certaines heures des passages espacés d'une demi-heure est un véritable scandale. C'est pour cette raison que tant d'usagers ont déserté les transports en commun. De plus, ces derniers sont dangereux. D'où par la faute des responsables mauvais gestionnaires, nous constatons une augmentation de la pollution automobile et du trafic routier.

J'en viens à l'aménagement du territoire. Pourquoi avoir créé une régie foncière? Qui en a pris l'initiative? C'est tout à fait inutile lorsque l'on possède une SDR. Je ne nie pas l'utilité d'une section foncière mais au sein de la SDR. On trouve donc

100 millions pour mettre sur pied cette régie mais pas les 50 millions nécessaires pour satisfaire les besoins de la SDR.

Il faut tout savoir et tout dire. La SDR est une citadelle bleue, tandis que la régie foncière est une pépinière de rouges. Deux entités ce sont deux conseils d'administration. Il faut bien vivre, n'est-ce pas?

J'aborderai à présent le logement. L'intégration grâce à de beaux logements: voilà la formule magique imaginée par nos excellences qui n'ont pas évolué depuis la Charte de Quaregnon. Ils se disent représentants du peuple, mais ne veulent pas comprendre qu'une grande partie de la population s'est rendu compte, malgré le matraquage des médias aux ordres du pouvoir, que le seuil de tolérance est atteint et que le pays risque de perdre son identité nationale. Tous les sondages le confirment.

Après le désastre de Dreux, le chef d'une des gauches les plus bêtes du monde a déclaré que la France ne pouvait plus absorber toute la misère de la terre. Dans un virage à 180°, il a ajouté que les capacités d'absorption de la France ont des limites et que celles-ci ont été atteintes. Plus question pour lui d'accorder le droit de vote aux immigrés. Voilà donc M. Rocard qui dépasse Le Pen par la droite en renforçant la chasse aux immigrés clandestins et en refoulant les pseudo-réfugiés politiques. Nos excellences devraient en prendre de la graine. Et c'est avec raison M. le Ministre-Président, que vous avez déclaré récemment dans une interview qu'au sujet du guépier des émigrés vous étiez passé d'un optimisme relatif à un pessimisme relatif. Car vous avez compris qu'un réfugié islamique ne s'intègre pas. Au contraire, le Coran lui prescrit d'intégrer les «païens». Ceux qui ont suivi des études chez nous s'intègrent encore moins. En raison de blocages qu'ils ressentent à cause de leur religion, ils deviennent de zélés intégristes portant l'uniforme imposé par Allah.

Le tam-tam arabe aura encore plus de résonance au fond du bled nord-africain, lorsque les peuplades locales apprendront que la Belgique offre la vie à l'hôtel à tout ce qui se présente à nos portes. J'ai dit au bourgmestre d'Ixelles qui, partant en vacances ne rentrera qu'au printemps, qu'un coup d'Etat pourrait très bien le priver de son trône mayoral. Je l'ai cependant rassuré en lui disant qu'il lui suffira de demander le droit d'asile au pays dans lequel il se trouvera. On lui mettra de l'argent plein les poches et il mènera la vie de château à l'hôtel aux frais de la princesse extrême-orientale locale.

Malheureusement, ce genre de rêve ne peut arriver qu'en Belgique. On trouve 100 millions pour accueillir les immigrés et seulement un montant équivalent pour renforcer l'efficacité de nos 19 corps de police bruxellois, ces gardes prétoiriennes aux ordres du bon plaisir de 19 potentats locaux. Tandis qu'à Paris, le Gouvernement vient de décider de libérer 1,5 milliard de francs belges pour renforcer la sécurité des Parisiens.

Que feront les Belges dans quelques années avec des effectifs de polices symboliques et une population étrangère majoritaire? Déjà, à Ixelles, 70 p.c. des interventions de la police concernent celle-ci. Les statistiques sont là, il n'y a pas moyen de les nier.

Donc, quasi rien pour la police mais on trouve plus de deux milliards pour apprendre un métier aux hordes qui déferlent sur Bruxelles. Cela signifie donc que ces gens ne savent rien faire. Alors, pourquoi sont-ils en Belgique?

Au CPAS d'Ixelles, un montant de 40 millions est réservé aux clandestins. C'est une obligation légale. Donc, ceux qui la violent sont favorisés par la loi. Enfin, la Belgique n'est pas le CPAS du monde entier. Que ceux qui veulent faire des largesses le fassent de leurs propres deniers!

Il est évident que toutes ces aberrations seront divulguées par la presse du Front national et que notre population aura la mémoire rafraîchie en temps utile. En effet, comme le gros des médias est subsidié par l'argent du peuple, un grand nombre de ceux-ci sont aux ordres du pouvoir.

Il importe que le peuple sache ce qui se passe réellement à la Région. Nous observons un fossé de plus en plus profond entre l'opinion du peuple et celle de la classe politique.

Et le quart monde belge que devient-il dans le budget de la Région? Il sait très bien que le minimex qui lui est accordé est inférieur au montant journalier que touche, par exemple, un candidat réfugié politique.

En ce qui concerne les pouvoirs subordonnés, une pluie de millions est prévue pour les communes dites «en difficulté». Pourquoi le sont-elles? Parce que mal gérées par des gestionnaires politiques qui n'ont aucune qualification technique pour le faire.

Il est absolument temps d'imiter nos voisins intelligents. Il y en a. Les Allemands et les Hollandais ont des bourgmestres fonctionnaires et les meilleurs terminent leur carrière à la tête des grandes villes.

A Bruxelles, j'ai constaté que le Fonds d'aide aux communes favorise les bourgmestres les plus irresponsables et les plus mauvais gestionnaires au détriment des communes gérées avec rigueur — et il y en a — par des maîtres soucieux du bien-être de leurs administrés. Je ne suis pas payé pour faire de la réclame, mais je pense, par exemple, à Woluwe-Saint-Pierre.

M. Moureaux. — Vous avez un allié de choix pour l'avenir, monsieur Vandenhoute!

M. le Comte de Looz-Corswarem. — En effet, celles-ci, comme d'autres, doivent se contenter d'une aumône et le bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre l'a dit. Il s'agit donc là d'une prime à la mauvaise gestion.

Il est vrai qu'il en est de même pour les directeurs de théâtres. Ceux qui présentent un budget en équilibre ne reçoivent que des miettes, les mégalomanes irresponsables, le pactole.

Il est plus que temps de conclure. Nous nous trouvons devant un budget détestable pour les Bruxellois de souche, car ils n'apportent aucun espoir à ces derniers, ils deviennent des citoyens de seconde zone par rapport à ceux qui vivent à leurs crochets. Bien au contraire. Ce budget est donc à rejeter quasi en bloc. Le Front national belge ne veut pas être complice de tant d'erreurs de mégalomanie et d'imprévoyance coupables.

*(M. Poulet reprend place au fauteuil présidentiel —
De heer Poulet treedt opnieuw als voorzitter op)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandebussche.

De heer Vandebussche (op de tribune). — Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, geachte Collega's, gisteren heeft Collega Garcia al over een aantal punten gesproken waaraan de SP-fractie veel belang hecht. Op mijn beurt wil ik hier nu een aantal punten beklemtonen.

Vooraf wil ik echter vaststellen dat tot nog toe de teneur van de besprekingen die ik met de grootst mogelijke aandacht heb gevolgd, vooral gaat in de richting van concrete problemen rond het leven, wonen en werken in Brussel. Dat is zeker een positieve zaak. Minder is mij opgevallen een visie waarin deze problemen kaderen. Ook zijn er geen diepe ideologische

discussies geweest. Zelfs de grote oppositiefracties hebben zich niet vastgebeten in belangrijke ideologische tegenstellingen die naar aanleiding van de ons door de Executieve voorgelegde begroting aan de orde zijn gesteld. Bij de start van de werkzaamheden van de nieuwe Brusselse instellingen is er als het ware een onuitgesproken aanvaarding van een consensusmodel, wat tijdens het hele debat te merken valt. Men kan zich terecht afvragen of die houding niet een schrikreactie is om te vermijden dat de ideologische en andere tegenstellingen de start van de werkzaamheden van de nieuwe organen zou hypothekeren. Het zal ook wel te maken hebben met de wijze waarop de Executieve de begroting en haar beleidsverklaring heeft voorgesteld, wat waarschijnlijk is gebeurd vanuit een ruime consensus binnen Brussel. Het heeft alles te maken met politiek pragmatisme dat voor de Executieve blijkbaar allesoverheersend is. Dat pragmatisme mag er in de toekomst niet toe leiden dat wij de belangrijke politieke keuzes die zullen moeten worden gemaakt, uit de weg gaan.

Een andere voorafgaande opmerking die ik wens te maken betreft de talentegenstellingen die er in een samenleving van verschillende gemeenschappen altijd wel zullen zijn. Tegenstellingen op dat gebied werden hier met veel hoffelijkheid en begrip opgevangen. Dit is een goede zaak, maar het betekent niet dat er geen reële problemen in dit opzicht zouden zijn. In dit verband wil ik even verwijzen naar een vermelding in het verslag. Bepaalde documenten zijn alleen in het Frans opgesteld. Als de betrokken staatssecretaris — hij is niet de enige, ook Ministers hebben die fout gemaakt — er dan op attent wordt gemaakt dat zulks onwettig is, krijgen wij van hem het laconiek antwoord dat noch zijn kabinet, noch zijn administratie in haar geheel over een efficiënte vertaaldienst beschikken. Dit kan voor ons niet. Als men incidenten in de toekomst wil vermijden, moet er worden voor gezorgd dat alle documenten en werkstukken die aan de Raad worden voorgelegd, hetzij in commissie, hetzij in plenaire vergadering, in het Nederlands en in het Frans zijn gesteld.

Ik wijs terloops ook even op een incidentje bij de voorstelling van het zeer merkwaardige boek over het bouwkundig erfgoed van Brussel. Het is een fantastische realisatie. Wij hopen dat het werk vanuit Brussel een samenspel met de twee andere Gewesten van ons land zal teweegbrengen. Wij hebben echter met grote spijt moeten vaststellen dat de publieke voorstelling van het werk uitsluitend door de Franstalige gemeenschap is gebeurd. Dat gaat niet op. Het gaat hier om een werk waaraan de Vlaamse gemeenschap minstens evenveel heeft meegewerkt als de Franse. Op zijn minst had er ook een Vlaamse vertegenwoordiging op de plechtigheid moeten zijn.

De heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Minister Désir heeft de voorstelling van het boek in twee talen gedaan.

De heer Vandebussche. — Dat weet ik, het is ook maar correct dat Minister Désir in de twee landstalen heeft gesproken.

Ik kom nu tot enkele concrete punten.

Ten eerste zijn er de problemen rond de sociale woningbouw. Enkele uitzettingen zijn aanleiding geweest om bepaalde tegenstellingen naar voren te laten komen. Ik denk aan enkele sprekers van de PRL-fractie die van oordeel zijn dat er in het kader van de woonpolitiek in Brussel geen overdreven aandacht hoeft te worden geschonken aan de sociale woningbouw. De SP-fractie acht het optrekken van de post voor sociale woningbouw van 1 naar 2 miljard zeer positief, maar vindt dit slechts een minimum. Wanneer wij Brussel in de toekomst voor de bewoners verder willen uitbou-

wen, dan moet de sociale woningbouw nog meer prioriteit krijgen dan nu het geval is.

Ten tweede wil ik iets zeggen over Brussel en Europa. Ook dit is hier reeds herhaalde malen aan de orde geweest. Brussel heeft een Europese roeping. De vraag is hoe wij die concreet zullen invullen. Ik meen dat — en hiermee kom ik tegemoet aan de opmerking van Collega De Decker — het hoog tijd is, dat wij vanuit Brussel specifieke inspanningen leveren om de Europese toekomst van de hoofdstad veilig te stellen. Het zou wel eens kunnen dat de ons omringende grote landen op het ogenblik gesprekken voeren waarbij Brussel in de verdrukking kan geraken. Het is nog niet te laat, maar hoog tijd dat werk wordt gemaakt van de verbetering van het imago van Brussel. De wil tot het geven van een Europese functie aan Brussel moet duidelijker tot uiting komen. Daarbij heb ik een paar vragen over de wijze waarop dit wordt voorgesteld in de begroting. Naast de kredieten voor Buitenlandse Handel zijn er kredieten ingeschreven voor internationale betrekkingen. Die laatste zijn vooral afgestemd op de Euro-parlementsleden, in navolging van wat Straatsburg en Luxemburg doen. Snoepjes voor de Euro-parlementsleden, heren van de Executieve, lijken mij niet de manier te zijn om op ernstige wijze de Europese rol van Brussel te promoten. Een PC of een Telefax schenken aan Euro-parlementsleden is geen ernstige manier van werken voor de Brusselse zaak. Ik hoop dat wij enige verduidelijking krijgen hoe de Executieve de promotie van Brussel in Europa zal opvatten in de toekomst.

De heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Het is helemaal niet de bedoeling om ten aanzien van de Euro-parlementsleden een gadget-politiek te gaan voeren. Ik kan u onmiddellijk geruststellen. Wij hebben heel andere plannen. Het is niet omdat in Straatsburg cadeautjes worden uitgedeeld aan de Euro-parlementsleden, dat wij in Brussel dezelfde weg moeten opgaan. Er zijn andere middelen om te tonen dat wij een gastvrije Europese hoofdstad zijn, ook voor de Euro-parlementsleden.

De heer Vandebussche. — Dat is hetgeen waar ik op doelde, Mijnheer de Minister. Ik dank u voor die toelichting.

In dat verband wordt ook gesproken over de Europese ambtenaren. Op pagina 13 van het verslag wordt gezegd: «Al is politiek Europa in Brussel een onomkeerbaar fenomeen geworden, toch moet men aandachtig zijn want de concurrenten hebben de moed nog niet opgegeven. De nodige uitgaven moeten dus worden gedaan om de Europese ambtenaren aan te trekken.» Hier heb ik toch wel een aantal vragen in het licht van de benadering van dit probleem door de Voorzitter van de Executieve. Hij heeft gezegd, en die mening werd door andere sprekers gedeeld, dat de Europese ambtenaren ook zouden moeten bijdragen in de kosten die de stedelijke uitrusting voor hen met zich brengt. Dit is als het ware slaan en zalven tegelijkertijd ten aanzien van de Europese ambtenaren die zich te Brussel komen vestigen. Aan de ene kant zegt men dat zij mee moeten bijdragen in de kosten, maar aan de andere kant beweert men dat alles in het werk moet worden gesteld om hen het leven hier zo gemakkelijk mogelijk te maken. Over deze tegenstelling graag enige duidelijkheid vanwege de Executieve. Hoe ziet zij in het algemeen de Europese roeping van Brussel?

Mijn derde punt betreft de rel tussen de Executieve en de pararegionale instellingen. Voor mij is de situatie ver van duidelijk. Ook nadat ik in de pers de gegeven toelichtingen nauwkeurig heb gelezen, blijven er grote onduidelijkheden. Wie bepaalt nu eigenlijk het beleid? Is het binnen de pararegionalen de raad van bestuur die ook het beleid bepaalt of

worden de beleidslijnen getrokken door de Executieve en op welke wijze gebeurt dit dan? Hoe is de relatie tussen dit beleid en de relatieve autonomie van de beheersorganen van de pararegionale instellingen? Dit alles zijn cruciale vragen voor een beleid in de toekomst.

Het vierde punt gaat over monumenten en landschappen. Naar aanleiding van de beleidsverklaring werd door velen aangedrongen op een actieve politiek ter zake. Een stad die zich respecteert, moet bekommerd zijn om het stedelijk uitzicht en om de monumenten en de landschappen daarin. Wij verheugen ons over de verdubbeling van de kredieten voor monumenten en landschappen. Het belangrijk inventarisatiewerk moet worden voltooid. Het Sint-Lukasarchief heeft al vele jaren prachtig werk verricht. Dat werk moet nu tot een goed einde worden gebracht.

Een vijfde overweging is dat wij ons ten eerste verheugen over het geplande informatiebeleid naar de bevolking toe, waarvoor een bedrag van 12 miljoen in de begroting is ingeschreven, voornamelijk bestemd voor toelichting bij de ruimtelijke ordening. Het is een feit dat in belangrijke werken voor ruimtelijke ordening de bevolking vaak niet erg klaar meer ziet. Zij kan dan ook zelden met kennis van zaken kritiek formuleren. Van overheidswege moet de bevolking de gelegenheid worden gegeven om bedenkingen en opmerkingen te maken over het beleid inzake ruimtelijke ordening. Het ingeschreven krediet van 12 miljoen is voor ons een belangrijke stap. De SP verwacht dat ook in andere domeinen participatie en inspraak van de bevolking door het beleid zal worden georganiseerd.

In dit verband breng ik in herinnering wat ik ter gelegenheid van de bespreking van de beleidsverklaring heb gezegd, namelijk dat naast beperkte concrete initiatieven in de sector van de steun aan een informatiebeleid met participatie, wij in Brussel ook eens moeten nagaan of wij niet een initiatief moeten nemen waarbij de burger ten aanzien van de verschillende Brusselse instellingen ook geen verhaalrecht, naast het informatierecht, moet worden gegeven dat geconcretiseerd wordt door een onafhankelijke instantie.

In de Scandinavische landen kent men de ombudsfunctie. Die bestaat ook in ons omringende landen voor deelterreinen. Laten wij ten aanzien daarvan in Brussel innoverend werken en gezamenlijk, over alle partijpolitieke, ideologische en filosofische grenzen heen het initiatief nemen om een ombudsfunctie met een tweeledige structuur te organiseren. Dit moet een onafhankelijke instantie zijn die de burger kan informeren. De Brusselse instellingen zijn lang niet zo eenvoudig van structuur. Dat kan ook niet omdat de problemen erg ingewikkeld zijn. Voor ons is het vaak al moeilijk om in alles klaar te zien, dus voor de burger van onze stad nog veel meer. Informeren van de burger over de Brusselse instellingen zal één van de opdrachten zijn van de ombudsdienst. Een tweede fundamentele opdracht is echter het scheppen van de mogelijkheid tot het uitoefenen van verhaalrecht ten aanzien van de overheid en de administratie.

Ik hoop dat wij naast de zeer concrete initiatieven die wij nemen ook de ombudsfunctie tot haar recht kunnen laten komen. Ik twijfel er niet aan dat de Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad zijn steun zal willen verlenen aan dit zeer pluralistisch initiatief van de Raad, een initiatief dat ertoe zal bijdragen dat de bevolking zich echt thuis voelt in haar stad. (*Applaus op talrijke banken.*)

De Voorzitter. — De heer Beghin heeft het woord.

De heer J. Beghin (*op de tribune*). — Mijnheer de Voorzitter, Heren leden van de Executieve, Collega's, in de ontwerp-

begroting van 1990 staan voor 34,5 miljard frank uitgaven ingeschreven. Dit is een toename met maar liefst 15 pct. vergeleken met 1989. De ontwerpbegroting vertoont weliswaar een tekort van 5,5 miljard frank, maar dit tekort wordt, overeenkomstig de financieringswet, op termijn volledig betaald door de nationale overheid. Ik heb begrepen dat deze belangrijke uitgaventoename dus geen hypotheek legt op de budgettaire toekomst van het Gewest. Ze verzilvert wel de fors gestegen inkomsten uit registratie- en erfenisrechten en de zogenaamde bonus voor Brussel uit de financieringswet. In zekere zin zou men kunnen zeggen dat, alle verhoudingen in acht genomen, het Brusselse Gewest zich in 1990 budgettair meer kan permitteren dan Vlaanderen en Wallonië, dat er een zekere financiële marge beschikbaar is in het Brusselse Gewest.

De heer Chabert, Minister van Financiën en Begroting, heeft in zijn inleidende uiteenzetting verklaard dat hierdoor een grote inspanning kon worden geleverd om de bestaande schulden terug te betalen. Graag had ik geweten in welke zin het hier een uitzonderlijke inspanning betreft en dit vooral in relatie tot wat in het verleden werd verwezenlijkt.

De eventueel versnelde terugbetaling van bestaande schulden kan inderdaad een efficiënt middel zijn om bijkomende beleidsruimte te scheppen in de volgende jaren, op voorwaarde evenwel dat dit niet gepaard gaat met het scheppen van een gelijkaardige, laat staan nog grotere schuld door debudgettering. Kan Minister Chabert mij ter zake geruststellen?

Van de Minister van Financiën en Begroting vernam ik graag of er een gevaar schuilt in het feit dat de begrotingsnorm die door de Brusselse Executieve blijkbaar werd gehanteerd, beduidend hoger ligt dan die in Vlaanderen en Wallonië.

In het tweede en laatste gedeelte van mijn uiteenzetting richt ik me persoonlijk tot de heer Minister-Voorzitter van de Brusselse Executieve. Mijnheer Picqué, u bent verantwoordelijk voor al de kredieten met betrekking tot de gemeenten, het Gemeentefonds en uitzonderlijke fondsen die de terugbetaling van interesten of zelfs van kapitaalsaflossingen van leningen ten voordele van de 19 gemeenten moeten mogelijk maken. Bovendien zijn er verschillende begrotingsposten met betrekking tot de subsidiëring van de gemeentebesturen voor allerlei initiatieven.

Mijnheer de Minister-Voorzitter, het is bekend dat u, in samenwerking met deze gemeenten, een globaal ontwikkelingsplan wil realiseren voor het Brusselse Gewest en dat u hiervoor samenwerkingscontracten met de gemeentebesturen wil tot stand brengen. Ik wil even dieper ingaan op de beleidsinstrumenten die deze samenwerking met de gemeentebesturen moeten tot stand brengen ten einde uw beoogde doelstellingen waar te maken.

Uw voorgangers, uw huidige collega's en u zelf, Mijnheer Picqué, zijn de mening toegedaan dat financiële stimuli voor de gemeenten via allerlei vormen van subsidiëring de beste weg uitmaken. Daarvoor zijn trouwens allerlei kredieten ingeschreven ook op de begroting 1990.

Tijdens de voorbije jaren werden Koninklijke en Ministeriële besluiten getroffen die de gemeenten allerlei vormen van toelagen voorspiegelen, met andere woorden die de bestemming van deze kredieten moeten bepalen. Er waren zo véél maatregelen en zo veel regelingen in zo veel diverse domeinen dat het zelfs noodzakelijk was om ze in een aparte publikatie te bundelen ten einde er nog wegwijs in te geraken. Zo kunnen de 19 gemeenten toelagen krijgen voor:

— het bouwen, vergroten en verbouwen van gemeentelijke gebouwen;

— voor de bouw, vergroting en verbouwing en grote herstellingen aan eredienstgebouwen;

— voor de oprichting, vergroting en verbouwing van kerkhoven of columbariums;

— voor de oprichting en inrichting van slachthuizen en koelinrichtingen overeenkomstig de wettelijke normen;

— voor energetische audits betreffende de gebouwen die de gemeente toebehoren;

— voor de schoonmaak van gemeentehuisgevels;

— voor de aanleg, verbetering en uitzonderlijke herstellingen van de gemeentewegen;

— voor de aanleg, uitbreiding of modernisering van elektriciteitsleidingen en -netten;

— voor de oprichting en inrichting van openbare parings;

— voor de aanleg, herstelling, vernieuwing en aanpassing van voetpaden;

— voor de verwerving of onteigening van terreinen voor aanleg van fietspaden;

— voor rijbepantingen ter aanvulling van een openbare groenruimte;

— voor initiatieven in het raam van de openbare zuiverheid;

— voor door de Staat of het Gewest opgelegde verlegging van elektriciteits- en gasinstallaties en rioleringen;

— voor het bouwen, uitbreiden of verbouwen van drinkwaterleidingen;

— voor het bouwen, uitbreiden, veranderen en uitzonderlijk onderhoud van de riolen, verzamelleidingen en stormbekkens;

— voor studies en werken inzake oppervlakte- en/of grondwaterbescherming;

— voor de oprichting en aanleg van bluswaterreserves en hydranten;

— voor de verwerving van openbare groenruimten;

— voor de aanleg van openbare groenruimten;

— voor groenruimten die voor het publiek worden opgesteld;

— voor aanleg, beheer en onderhoud van bossen;

— voor infrastructuur binnen een sociale woningwijk;

— voor de werking van de overlegcommissies;

— voor de voorfase van een woonkernvernieuwing;

— voor de uitwerking van een woonkernvernieuwing;

— voor renovatie van afzonderlijke onroerende goederen;

— voor informatica-uitrusting;

— voor materiaal voor de oproep om hulp per telecommunicatie voor alleenstaanden.

Inderdaad, Mijnheer de Minister-Voorzitter, beste Collega's voor al deze materies bestaan er gewestelijke subsidiëringsregels met bijbehorende begrotingsposten in de gewestbegroting voor 1990 en dit ten voordele van de gemeenten. Voor al deze aangelegenheden kunnen — ik zeg wel degelijk kunnen — de gemeenten toelagen aanvragen.

Nochtans blijkt in de praktijk dat de dossiervorming, de te volgen procedures, de bijkomende te leveren informatie, de onduidelijke afhandelingen van dossiers, verwarde briefwisseling, ... evenveel aanleidingen vormen om toelagedossiers te laten vastlopen, om gemeente-ambtenaren wanhopig te maken en schepenen en burgemeesters te ontmoedigen in plaats van hen te motiveren in hun lokale opdracht.

Mijnheer de Minister Picqué, dit lijkt me zeker niet de aangewezen weg om de negentien gemeenten mee te krijgen in uw ambitieus ontwikkelingsplan binnen het Brusselse Gewest.

Om mijn stelling te staven wil ik u nog melding geven van voorbeelden van volgende vastgelopen subsidiëringsdossiers in één van de negentien gemeenten van de Brusselse agglomeratie, een gemeente die me vrij goed bekend is.

In één en dezelfde gemeente:

— is een aanvraag betreffende herstellingswerken van voetpaden op 30 januari 1989 opgestart, maar nog steeds niet afgerond;

— een aanvraag tot reiniging van de gevels van openbare gebouwen vastgelopen op de formulering: «We zullen u op de hoogte houden van de genomen beslissing»;

— liep het dossier van subsidiëring van de informatica onlangs vast door een manifest misverstand binnen de diensten en de kabinetten van het Brusselse Gewest;

— werd van een toegezegde subsidiëring voor de aanschaf van toestellen in het kader van een gemeentelijke tele-hulpdienst die méér dan anderhalf jaar oud is, nog geen cent uitbetaald.

Alle goede wil ten spijt denken sommige gemeentemandarissen en -ambtenaren terug aan de tijd waarin subsidieaanvragen geen verplichting waren om een beslissing uitgevoerd te krijgen.

Mijnheer de Minister-Voorzitter, het lijkt me dringend nodig al de kredieten ter ondersteuning en subsidiëring van gemeente-initiatieven te hergroeperen, en de voorwaarde van toekenning drastisch te vereenvoudigen in het kader van een zeer beperkt aantal duidelijke gewestelijke beleidsopties.

Er moet dringend een einde komen aan de versnippering die vooral leidt tot een massa dossiers waarbij een te klein aantal gemeente-ambtenaren en gewest-ambtenaren mekaar bezighouden met als gevolg enorme vertraging in de uitvoering van de beleidsopties van de mandatarissen, voor zover het ooit resulteert in een beleidsuitvoering.

Bovendien moet u de diensten van de goed beheerde gemeentebesturen opnieuw de kans geven met een veel grotere vrijheidsmarge hun dossiers zelf tot een goed einde te brengen, zonder dat steeds meer barrières van goedkeuringen, afwijkingen, gewestelijke adviezen, voorwaarden, beperkingen, dossiervorming worden gecreëerd.

Mijn pleidooi is er dus één efficiënte decentralisering althans voor de goed beheerde gemeenten binnen een soepele, positieve en motiverende voogdij, met snel functionerende en eenvoudige goedkeuringsprocedures met eenvoudige, maar substantiële, financiële stimuli en dit in het kader van duidelijk omschreven grote gewestelijke beleidsopties.

Ik kijk, samen met de vele wanhopig geworden gemeente-ambtenaren en mandatarissen, met belangstelling uit naar uw antwoord. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à Madame Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention concernera la section 35 relative à l'emploi.

La simple lecture de cette section ne permet pas de déceler une volonté politique de lutte accrue contre le chômage sinon par l'insertion d'un nouvel article 42 01 04 prévoyant des subventions à l'ORBEM pour initiatives nouvelles sans cependant aucun autre commentaire.

C'est pourquoi la note reprenant la déclaration du Ministre-Président en date du 4 décembre 1989 permet seule une analyse critique des intentions de l'Exécutif.

Il est cependant extrêmement désagréable de découvrir dans cette note un vocabulaire ésotérique et des expressions souvent sibyllines. C'est non seulement désagréable mais c'est également inquiétant dans la mesure où cela pourrait dissimuler la vacuité d'un programme. J'espère que, à l'expérience, cette crainte se révélera inexacte.

Par rapport au budget 1990, 200 millions supplémentaires sont prévus pour les dépenses inhérentes à la mise au point au développement et au financement du programme de remise au travail.

La note de l'Exécutif donne comme justification à cet accroissement la nécessité de poursuivre des décisions prises antérieurement par le Gouvernement national.

Il ne s'agit donc pas d'une volonté autonome de l'Exécutif qui aurait pu exercer des choix dans le type de programme de remise au travail, il faut le souligner.

Et, puisqu'il s'agit de décisions antérieures prises par le Gouvernement national, il paraît possible de demander une ventilation de cette somme de 200 millions.

Trois affectations sont en effet prévues :

1. des emplois pour lesquels intervient le Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi;
2. des emplois d'agents contractuels subventionnés dans les administrations locales.
3. des emplois dans les troisièmes circuits de travail.

Lors d'un examen du budget du Ministère de la Région bruxelloise de 1989, le rapport du 22 mai 1989, il y a moins de sept mois donc, indiquait qu'il était pratiquement impossible d'adopter de nouveaux projets de TCT sans dépasser les crédits.

Cela ne semble donc plus le cas actuellement : non seulement des emplois TCT seraient créés mais encore des emplois visés par le FBI, à savoir des emplois dans tout le secteur non marchand.

L'Exécutif précise aujourd'hui que ces emplois ne font pas l'objet de transferts de moyens budgétaires équivalents.

On peut donc légitimement s'interroger sur la mise en application réelle de ce nouveau programme de résorption du chômage d'autant plus que l'Exécutif mise sur un très hypothétique accroissement du montant des droits de tirage pour des chômeurs de longue durée.

Ces droits de tirage, on le sait, font l'objet de controverses entre la Région et le National et cela ne peut qu'ôter encore de leur crédibilité aux nouveaux programmes de remise au travail.

C'est bien pourquoi j'insiste pour savoir quelle est la répartition prévue entre les emplois du FBI, TCT et ACS.

L'Exécutif doit être en mesure de fournir ses priorités afin que l'opposition puisse jouer pleinement son rôle.

Ainsi, de nombreuses communes ont un besoin urgent de personnel dans certaines administrations plus frappées que d'autres par les plans d'assainissement. Pour que des services publics puissent être efficacement remplis, l'engagement d'agents contractuels subventionnés est impératif.

Il doit s'agir là d'une priorité et il importe que l'Exécutif l'indique clairement.

La section emploi du budget prévoit un nouveau poste de 78,5 millions pour subventionner l'ORBEM dans ses initiatives nouvelles en matière d'aide à l'embauche et d'insertion socio-professionnelle.

Cette expression « initiatives nouvelles » n'est pas réellement rassurante. Il y a quelques jours, lors de l'examen du budget des Dépenses de 1989 de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, il est apparu que 150 millions prévus dans les matières personnalisables pour des « initiatives nouvelles » avaient été dépensés à concurrence de 60 millions pour résorber les insuffisances d'autres crédits.

La note explicative de l'Exécutif indique que 23 de ces 78,5 millions seront affectés à des primes à l'embauche pour les chômeurs de longue durée. Restent donc 55 millions pour les initiatives nouvelles, et deux facteurs portent à croire qu'elles ne pourront être génératrices d'emploi dans l'immédiat.

Tout d'abord, les préalables à la concrétisation de ces initiatives nouvelles : le budget fait en effet apparaître que celles-ci seront l'œuvre de trois cellules pour l'emploi et la formation mais nécessiteront auparavant l'engagement de frais d'étude et d'expérimentation ainsi que l'accroissement du cadre de l'ORBEM et l'augmentation de ses locaux.

D'autre part, ainsi que je l'ai souligné plus haut, le contenu même des missions qui seront confiées aux trois cellules pour l'emploi et la formation est parfaitement nébuleux.

Il est question en effet de missions locales de coordination, de guichets uniques et d'ateliers de recherche active d'emploi dans le cadre d'antennes décentralisées de l'ORBEM.

Ces missions apparaissent également dans le descriptif des études envisagées par l'Exécutif sans autres commentaires supplémentaires qui permettraient d'apprécier leur portée et leur valeur sur le terrain.

Dès lors que l'action même de l'Exécutif en matière d'emploi doit se révéler dans ces initiatives nouvelles, il est déplorable de recourir à un vocabulaire abscons; la clarté est toujours le meilleur garant d'intentions politiques réalistes et réalisables.

Cela est vrai pour toute action politique et plus nécessaire encore dans un secteur aussi fondamental que celui de l'emploi.

J'en viens au poste 1239 du budget qui prévoit les frais d'études et d'expérimentation.

Voici un poste qui, de 5 millions en 1988, est passé à 7,5 millions en 1989 et 13,5 millions en 1990.

Il est tout à fait concevable que la politique de l'emploi justifie des études ponctuelles et pratiques mais il serait tout aussi inconcevable que les études antérieures ne puissent servir de base à des actions de résorption du chômage.

Le rapport du budget de 1989 indiquait en mai 1989 qu'un certain nombre d'études avaient été réalisées en matière de placement des jeunes demandeurs d'emplois.

Quelles sont ces études et quel sort leur est maintenant réservé?

Recommence-t-on tout au point zéro?

Quant aux nouvelles études projetées, seront-elles confiées à des organismes vraiment compétents qui ne se contenteront pas de grossir leurs dossiers de statistiques et de considérations sociologiques sur les raisons du chômage et les freins à l'embauche, mais formuleront des propositions directement praticables?

Cinq recherches sont envisagées par l'Exécutif.

Trois d'entre elles sont les préalables aux missions des trois cellules pour l'emploi et la formation.

Elles mettent ainsi en évidence le caractère purement intellectuel des trois initiatives nouvelles aux contours flous dont l'application sera loin d'être immédiate.

Les deux autres études projetées répondent, elles, à des besoins connus et urgents: l'insertion socio-professionnelle des jeunes immigrés et l'opération nouvelles qualifications dont il a été question dans le débat d'octobre dernier sur le programme de l'Exécutif.

Il s'agirait donc de rechercher de nouvelles bases de collaboration entre les employeurs et les milieux de la formation, d'ouvrir des emplois aux jeunes faiblement scolarisés après une formation adéquate.

Il est parfaitement regrettable que l'Exécutif n'envisage pour ces deux besoins que des études et ne prévoit pas expressément un budget de réalisation.

La responsabilité de la Région de Bruxelles-Capitale est grande en matière d'emploi.

L'attente des demandeurs d'emploi ne doit être déçue, ni par des études coûteuses sans aucune portée pratique, ni par des initiatives qui ne consisteraient qu'en la création de bureaux, de guichets, d'ateliers, bref d'un nouvel arsenal ne procurant finalement de l'emploi qu'à des animateurs et non des utilisateurs!

Tel qu'il est présenté, le programme emploi induit le scepticisme.

Les mois à venir seront révélateurs de l'efficacité d'une politique qui, sur papier, est loin d'être convaincante. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Wij hervatten onze werkzaamheden vanmiddag te 14 u met de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.

Je demande aux chefs de groupe de me faire connaître le plus tôt possible, les noms des orateurs inscrits dans le débat à l'Assemblée réunie. Je précise, dès à présent, que je clôturerai la liste des inscriptions à 14 h 30.

— *La séance est levée à 11 h 40.*

De vergadering wordt om 11 u 40 gesloten.

Prochaine séance, cet après-midi, à l'issue de la réunion de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Volgende vergadering, deze namiddag na de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.